



# Assemblée générale

Distr. limitée  
5 août 2016  
Français  
Original : anglais

**Soixante et onzième session  
Troisième Commission**

## **Organisation des travaux de la Troisième Commission**

### **Note du Secrétariat**

#### **Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour**

1. Les questions renvoyées par l'Assemblée générale à la Troisième Commission seront publiées dans le document portant la cote A/C.3/71/1. On trouvera des informations générales sur ces questions dans la liste annotée (voir A/71/100).

#### **Programme de travail**

2. Le projet de programme de travail (voir annexe) a été établi compte tenu du paragraphe b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, de la décision 70/537 de l'Assemblée sur le programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante et onzième session, de l'ordre du jour de la soixante et onzième session (A/71/150), des résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée sur la rationalisation de ses travaux et de ceux de la Troisième Commission, ainsi que de l'expérience acquise en matière d'utilisation des services de conférence.

#### **Séances de questions et de débats**

3. Conformément à la pratique établie à la Commission et en application des alinéas c) et d) du paragraphe 3 de l'annexe à la résolution 58/316 de l'Assemblée générale sur les nouvelles mesures pour la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, la présentation des rapports, au début de chaque débat, par les chefs de secrétariat et hauts fonctionnaires du Secrétariat sera immédiatement suivie par des séances de débats et de questions avec les responsables des départements et des bureaux, les représentants du Secrétaire général, les rapporteurs spéciaux et les titulaires de mandat au titre d'autres mécanismes spéciaux dans le cadre des délibérations officielles de la Commission. Les délégations sont invitées à y participer activement en posant des questions et en formulant des observations impromptues. La séance de questions sera suivie d'un débat général au titre de chaque point de l'ordre du jour ou de série de points.



### **Interventions**

4. La liste des orateurs pour le débat général consacré aux points de l'ordre du jour renvoyés à la Troisième Commission sera ouverte le lundi 19 septembre 2016.

5. La durée des interventions faites sur chaque point ou série de points, dans le cadre du débat général, doit être limitée à cinq minutes pour les délégations s'exprimant en leur nom propre et à douze minutes pour les déclarations faites au nom d'un groupe de délégations.

6. Lorsque sera abordé le point 69 de l'ordre du jour, « Promotion et protection des droits de l'homme », les délégations pourront faire une déclaration au titre de chacun des alinéas a) et d), qui seront débattus l'un après l'autre. Elles pourront faire deux déclarations au titre des alinéas b) et c), qui doivent être examinés ensemble, sans toutefois faire deux déclarations sur un même alinéa. Pour gagner du temps, toutefois, les délégations sont encouragées à ne faire qu'une déclaration au titre des alinéas a) et d), et une déclaration au titre des alinéas b) et c), en respectant le temps imparti.

7. Lorsque seront abordés les points 67, « Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée », et 68, « Droit des peuples à l'autodétermination », qui doivent être examinés ensemble, les délégations pourront aussi faire deux déclarations distinctes. Également pour gagner du temps, les délégations sont, une fois de plus, encouragées à ne faire qu'une déclaration, en respectant le temps imparti.

8. Conformément à des décisions antérieures de l'Assemblée générale, les délégations exerceront leur droit de réponse soit en fin de journée, lorsque deux séances auront été prévues le même jour pour examiner un point de l'ordre du jour, soit au terme de l'examen de ce point si le débat s'achève avant la fin de la journée. La première intervention sera limitée à cinq minutes et la seconde, le cas échéant, à trois minutes.

### **Documentation**

9. L'attention des membres de la Commission est appelée sur l'additif à la présente note (à paraître sous la cote A/C.3/71/L.1/Add.1), qui répertorie la documentation présentée au titre des divers points de l'ordre du jour devant être renvoyés à la Troisième Commission.

### **Services de conférence et dispositions concernant les séances**

10. Sauf indication contraire, les séances de la Commission se dérouleront de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures dans la salle de conférence 1 du bâtiment des conférences. L'Assemblée générale a rappelé qu'il était essentiel que les séances commencent de façon ponctuelle afin d'utiliser au mieux les services alloués aux organes intergouvernementaux de l'ONU. Suivant la pratique établie, il est proposé que les séances puissent être déclarées ouvertes sans que le quorum prévu à l'article 108 du Règlement intérieur de la Commission soit atteint.

### **Propositions et projets de résolution présentés par plusieurs pays**

11. Les projets de résolution et autres propositions présentés par un ou plusieurs pays doivent être soumis par voie électronique en utilisant l'application

eSponsorship, sans préjudice de la possibilité pour les délégations de se porter coauteurs d'un projet au moment de sa présentation ou avant la décision de la Commission sur celui-ci. Toutefois, afin d'optimiser le travail de la Commission, toute délégation souhaitant se porter coauteur d'un projet de proposition est invitée à le faire par voie électronique en utilisant l'application eSponsorship plutôt qu'au cours de la séance.

### **Présentation des projets**

12. Pour renforcer encore l'efficacité du travail de la Commission, les principaux coauteurs sont priés de limiter la présentation de leur projet à une déclaration n'excédant pas trois minutes. Ils sont également invités à ne pas présenter officiellement un projet de résolution avant sa publication en tant que document à distribution limitée, et à ne faire de préférence qu'une seule déclaration liminaire, ou même aucune, avant la décision de la Commission sur le projet de résolution ou de proposition.

### **Rapport du Conseil économique et social**

13. À l'alinéa c) du paragraphe 4 de l'annexe à sa résolution 58/316, l'Assemblée générale a décidé que le point « Rapport du Conseil économique et social » serait intégralement examiné en séance plénière. Il a été précisé ultérieurement que, pour appliquer cette décision, les sections pertinentes du chapitre I du rapport qui relèvent de points de l'ordre du jour renvoyés aux grandes commissions seraient examinées par la commission compétente, l'Assemblée générale prenant la décision finale (voir A/59/250/Add.1, par. 4).

### **Rapport du Conseil des droits de l'homme**

14. Dans sa résolution 65/281, intitulée « Examen de la question du Conseil des droits de l'homme », l'Assemblée générale a décidé de maintenir sa pratique consistant à renvoyer la question intitulée « Rapport du Conseil des droits de l'homme » à la plénière et à la Troisième Commission, conformément à sa décision 65/503 A, étant également entendu que le Président du Conseil présentera ce rapport, en sa qualité de Président, à la plénière et à la Troisième Commission et que celle-ci engagera avec lui, lorsqu'il lui présentera le rapport du Conseil, un dialogue participatif.

### **Achèvement des travaux de la Commission**

15. Compte tenu du nombre de séances allouées à la Troisième Commission, l'Assemblée générale a fixé au 23 novembre 2016 la date de clôture de ses travaux. La Commission s'efforcera néanmoins de clore ses travaux plus tôt, si possible.

## Annexe

## Projet de programme de travail de la Troisième Commission

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour<sup>a</sup></i>	
<b>Semaine du 3 au 7 octobre</b>		
<b>Lundi 3 octobre</b>		
10 heures		Élection du Bureau Questions d'organisation
	<b>Point 135</b>	<b>Planification des programmes<sup>b</sup></b> Déclarations liminaires, débat et discussion générale portant sur :
	<b>Point 26</b>	<b>Développement social</b> <b>a) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille</b> <b>b) L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action</b>
13 heures		Clôture de la liste des orateurs pour le point 26
15 heures	<b>Point 26</b>	Débat général ( <i>suite</i> )
<b>Mardi 4 octobre</b>		
10 heures et 15 heures	<b>Point 26</b>	Débat général ( <i>fin</i> )
<b>Mercredi 5 octobre</b>		
10 heures		Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général portant sur :
	<b>Point 107</b>	<b>Prévention du crime et justice pénale</b>
	<b>Point 108</b>	<b>Contrôle international des drogues</b>
13 heures		Clôture de la liste des orateurs pour les points 107 et 108
15 heures	<b>Points 107 et 108</b>	Débat général ( <i>suite</i> )
<b>Judi 6 octobre</b>		
10 heures	<b>Point 107</b>	Débat général ( <i>fin</i> )
	<b>Point 108</b>	

Date/heure

Point de l'ordre du jour<sup>a</sup>**Semaine du 10 au 14 octobre****Lundi 10 octobre**

10 heures Déclarations liminaires, débat et discussion générale portant sur :

**Point 27** **Promotion de la femme**

13 heures Clôture de la liste des orateurs pour le point 27

15 heures **Point 27** Débat général (*suite*)

**Mardi 11 octobre**

10 heures et 15 heures **Point 27** Débat général (*suite*)

**Mercredi 12 octobre**

10 heures **Point 27** Débat général (*fin*)

15 heures Déclarations liminaires, débat et discussion générale portant sur :

**Point 65** **Promotion et protection des droits de l'enfant**

**a) Promotion et protection des droits de l'enfant**

**b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants**

18 heures Clôture de la liste des orateurs pour le point 65

**Jeudi 13 octobre**

10 heures et 15 heures **Point 65** Débat général (*suite*)

**Vendredi 14 octobre**

10 heures et 15 heures **Point 65** Débat général (*fin*)

13 heures Heure limite de dépôt des propositions au titre des points 26, 107 et 108

**Semaine du 17 au 21 octobre****Lundi 17 octobre**

10 heures Déclarations liminaires, débat et discussion générale portant sur :

**Point 66** **Droits des peuples autochtones**

**a) Droits des peuples autochtones**

**b) Suite donnée au document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones**

Date/heure	Point de l'ordre du jour <sup>a</sup>	
13 heures		Clôture de la liste des orateurs pour le point 66
15 heures	<b>Point 66</b>	Débat général ( <i>fin</i> )
<b>Mardi 18 octobre</b>		
10 heures		Déclarations liminaires, débat et discussion générale portant sur :
	<b>Point 69, al. a) et d)</b>	<b>Promotion et protection des droits de l'homme</b> <b>a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme</b>
		Puis déclarations liminaires, débat et discussion générale portant sur :
		<b>d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne</b>
13 heures		Clôture de la liste des orateurs pour le point 69, al. a) et d)
15 heures	<b>Point 69, al. a) et d)</b>	Débat général ( <i>suite</i> )
<b>Mercredi 19 octobre</b>		
10 heures	<b>Point 69 al. a) et d)</b>	Débat général ( <i>fin</i> )
15 heures		Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général portant sur :
	<b>Point 69, al. b) et c)</b>	<b>Promotion et protection des droits de l'homme</b> <b>b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales</b> <b>c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux</b>
<b>Jeudi 20 octobre</b>		
10 heures et 15 heures	<b>Point 69, al. b) et c)</b>	Débat avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants ( <i>suite</i> )
<b>Vendredi 21 octobre</b>		
10 heures et 15 heures	<b>Point 69, al. b) et c)</b>	Débat avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants ( <i>suite</i> )
13 heures		Heure limite de dépôt des propositions au titre des points 27, 65, 66 et 69, al. a) et d)

Date/heure	Point de l'ordre du jour <sup>a</sup>
<b>Semaine du 24 au 28 octobre</b>	
<b>Lundi 24 octobre</b>	
10 heures et 15 heures	<b>Point 69, al. b) et c)</b> Débat avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants ( <i>suite</i> )
<b>Mardi 25 octobre</b>	
10 heures et 15 heures	<b>Point 69, al. b) et c)</b> Débat avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants ( <i>suite</i> )
<b>Mercredi 26 octobre</b>	
10 heures et 15 heures	<b>Point 69, al. b) et c)</b> Débat avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants ( <i>suite</i> )
<b>Jeudi 27 octobre</b>	
10 heures et 15 heures	<b>Point 69, al. b) et c)</b> Débat avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants ( <i>suite</i> )
<b>Vendredi 28 octobre</b>	
10 heures	<b>Point 69, al. b) et c)</b> Débat avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants ( <i>fin</i> )
15 heures	Présentation des propositions au titre des points 26, 27, 65, 66, 69, al. a) et d), 107 et 108 de l'ordre du jour suivi d'un :
18 heures	<b>Point 69, al. b) et c)</b> Débat général Clôture de la liste des orateurs pour le point 69, al. b) et c)
<b>Semaine du 31 octobre au 4 novembre</b>	
<b>Lundi 31 octobre</b>	
10 heures et 15 heures	<b>Point 69, al. b) et c)</b> Débat général ( <i>suite et fin</i> )
18 heures	Heure limite de dépôt des propositions au titre du point 69, al. b) et c)
<b>Mardi 1<sup>er</sup> novembre</b>	
10 heures	Déclarations liminaires, débat et discussion générale portant sur :
<b>Point 67</b>	<b>Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée</b> a) <b>Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée</b>

Date/heure	Point de l'ordre du jour <sup>a</sup>	
		<b>b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban</b>
	<b>Point 68</b>	<b>Droit des peuples à l'autodétermination</b>
13 heures		Clôture de la liste des orateurs pour les points 67 et 68
15 heures	<b>Points 67 et 68</b>	Débat général
<b>Mercredi 2 novembre</b>		
10 heures	<b>Points 67 et 68</b>	Débat général ( <i>fin</i> )
15 heures		Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général portant sur :
	<b>Point 61</b>	<b>Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires</b>
18 heures		Clôture de la liste des orateurs pour le point 61
<b>Jeudi 3 novembre</b>		
10 heures	<b>Point 61</b>	Débat général ( <i>fin</i> )
13 heures		Heure limite de dépôt des propositions au titre des points 61, 67 et 68
15 heures		Présentation des propositions au titre du point 69, al. b) et c) de l'ordre du jour
		Puis
		Décisions sur les propositions
<b>Vendredi 4 novembre</b>		
10 heures		Déclaration liminaire du Président du Conseil des droits de l'homme, suivie d'un débat et d'une discussion générale portant sur :
	<b>Point 64</b>	<b>Rapport du Conseil des droits de l'homme</b>
13 heures		Clôture de la liste des orateurs et heure limite de dépôt des propositions au titre du point 64
<b>Semaine du 7 au 11 novembre</b>		
<b>Mardi 8 novembre</b>		
15 heures		Décisions sur les propositions
<b>Jeudi 10 novembre</b>		
10 heures et 15 heures		Décisions sur les propositions

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour<sup>a</sup></i>
<b>Semaine du 14 au 18 novembre</b>	
<b>Mardi 15 novembre</b>	
10 heures et 15 heures	Décisions sur les propositions
<b>Mercredi 16 novembre</b>	
13 heures	Date limite de dépôt de tous les textes révisés des projets de proposition
<b>Jeudi 17 novembre</b>	
10 heures et 15 heures	Décisions sur les propositions
<b>Semaine du 21 au 25 novembre</b>	
<b>Lundi 21 novembre</b>	
10 heures et 15 heures	Décisions sur les propositions
<b>Mardi 22 novembre</b>	
10 heures et 15 heures	Décisions sur les propositions
<b>Mercredi 23 novembre</b>	
10 heures	Décisions sur les propositions
<b>Point 122</b>	<b>Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale<sup>c</sup></b>
	Décisions sur les propositions en suspens
	Conclusion des travaux de la Troisième Commission

<sup>a</sup> Point de l'ordre du jour (A/71/150).

<sup>b</sup> Ce point doit être renvoyé à toutes les grandes commissions afin d'élargir le débat sur les rapports concernant l'évaluation, la planification, l'établissement des budgets et le suivi.

<sup>c</sup> Ce point doit être renvoyé à la Troisième Commission à seules fins d'examen et de décision sur son projet de programme de travail en vue de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale.